Montréal

Bibliothèque du Parlement
CLASSIFICATION
352.-
CANADA.

7

# ADRESSE DU MAIRE

## SORTANT DE CHARGE.

*Messieurs*,

En cette occasion, qui probablement est la dernière qui se présente pour moi, de faire partie du Conseil-de-Ville, et de l'administration du gouvernement municipal de cette Cité, je sens que l'on doit s'attendre à me voir dire quelques mots des dernières circonstances qui ont marqué nos travaux civiques durant la dernière année.

En premier lieu, je dois dire que l'état actuel de nos finances mérite félicitations. Comme il vous sera bientôt démontré par les documents officiels, qui vont sous peu vous être soumis, la dette de la Cité, bien que de 5 millions de piastres, est cependant complètement couverte, par de bons et effectifs revenus, consistant: de ceux de l'Aqueduc: il a coûté, $2,684,-920.51 et il rapporte un revenu de plus de $200,000 ; les Marchés, ont coûté $661,470.26, et ils ont rapporté cette année plus de $57,000. Les fonds d'amortissement, Biens fonds, etc., sont estimés à $1,702,677.93. Le revenu de l'année dernière, s'est monte à au-delà de $700,000, et je ne doute pas, qu'il ne s'augmente encore dans le cours de cette année.

Les améliorations faites, durant les deux dernières années, comme l'élargissement de la rue Notre-Dame et des autres rues, l'ont été sur une grande échelle. Elles sont toutes d'une importance de première classe, et leur valeur va augmenter tous les ans. Sans doute elles ont couté bien cher ; mais ces frais sont justifiés par les considérations d'une nécessité indispensable, et les bénéfices qu'on a déjà perçus, et que l'on en perçoit encore, sont et seront une source de revenus annuels, qui en couvriront promptement les dépenses.

La loi récemment passée dans la Législature de cette Province, pour amender la charte de la Cité, va avoir pour effet d'être très-avantageuse à la ville, tant sous le rapport des finances que sous les autres. L'établissement d'un fonds consolidé particulier, pourvu par les huit premières sections de cet Acte, ne peut manquer d'asseoir nos finances sur des bâses meilleures et plus fermes qu'elles n'ont jamais eues ; il devra aussi nécessairement donner une valeur permanente et progressive aux différentes classes de bons, qui seront émis sous l'autorité de ce statut.

La neuvième section de la loi, relative à l'expropriation, aura, il faut espérer, l'effet de désarmer l'opposition, qui jus-

Ca 1875

AC921
P3
No 219
P***



qu'à ce jour, s'est trop souvent manifestée contre les procédés en expropriation des propriétés, même quand ces expropriations étaient tout-à-fait indispensables . on doit espérer aussi qu'elle aura pour effet de diminuer beaucoup l'aigreur avec laquelle on a souvent accueilli ces procédés et de détruire les commentaires malveillants dont ils étaient l'objet par nos concitoyens qui ne faisaient pas partie du Conseil. Cette clause exige que les commissaires, avant de procéder à leur évaluation, déterminent quelles seront les parties sujettes à être cotisées pour les améliorations ; ils feront un rapport du résultat de leurs recherches, et donneront un avis public du fait, de telle façon que les parties intéressées auront pleinement le loisir de s'opposer à la mesure.

La disposition de la 10me section de cet Acte relative aux licences d'auberge, quoique plusieurs la regardent comme ni aussi complète ni aussi efficace que celle recommandée par le Conseil, laquelle transférait l'octroi des licences des mains de la corporation, à celle de Commissaires, ainsi que cela se pratique dans la Province d'Ontario et ailleurs, est néanmoins de nature à introduire des réformes et à parer à beaucoup d'inconvénients.

La Cour du Recorder de cette Cité a d'abord été établie comme un moyen peu couteux de percevoir les revenus de la cité, en rendant les paiements obligatoires sans presque aucun frais, et il n'avait jamais été dans l'iutention du conseil d'en faire une source de revenus. Mais la jurisdiction de cette cour ayant été de plus en plus étendue elle a commencé à donner des revenus à la Corporation, qui augmentent annuellement. L'année qui a précédé la nomination du Recorder actuel, les revenus se montaient à $2 365.40. Immédiatement après ils se sont élevés à $5,280 38. Aujourd'hui ces revenus sont de $17,914.

Ce succès est dû en bonne partie à la plus grande étendue de la jurisdiction de cette cour, mais beaucoup plus à l'habilité, la fermeté et l'application constante de celui qui y préside avec tant d'efficacité et dans l'impartialité et la science légale duquel ce n'est pas trop de dire que le public de Montréal à une confiance aussi profonde que méritée.

Ça été pour moi une cause d'anxiété et d'inquiétude comme pour nous tous, de voir les citoyens souffrir aussi considérablement du manque d'eau cette année. Cet inconvénient n'est pas arrivé tout-à-fait inopinément. Depuis longtemps, je le prévoyais et j'ai dirigé mes efforts en conséquence; mais ils n'ont pu prévaloir. Dans mon adresse d'inauguration en mars

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

1866, après avoir fait allusion à la légitime alarme que causait dès lors au public l'approvisionnement insuffisant d'eau et aux moyens d'eu assurer une plus grande quantité par l'extention de l'aqueduc vers Lachine, je fis remarquer que, quelqu'en fut le coût, il fallait à tout prtx et sans délai parer à un inconvénient aussi considérable déjà éprouvé précédemment, avant de s'exposer à passer ainsi une autre hiver. Je terminais en disant qu'il fallait consulter des ingénieurs sur le champ et recourir aux moyens les plus efficaces et *mettre immédiatement à exécution les mesures que ces ingénieurs proposeraient.*

Une seconde fois, en mars 1867, je fis remarquer que si nous avions échappé au manque d'eau dans le cours de l'hiver, ce n'était que parce que l'eau s'était tenue à un niveau très-élevé et que le seul moyen de se soustraire au danger continuel qui nous menaçait c'etait de faire remonter l'aqueduc d'un mille plus haut,afin de lui donner un courant d'eau assez fort en tout temps, et j'ajoutais que si les ingénieurs étaient de cette opinion, il fallait exécuter ces travaux immédiatement dans l'année, c'est-a-dire l'été dernier si nous voulions éviter les désastres résultant d'un manque d'eau cet hiver.

Malheureusement, pour des raisons incontrôlables et qu'il ne me siérait pas d'enumérer ici mon avis n'a pas prévalu dans le comité et le mal si redouté a fondu sur nous. Mais la grandeur du danger et le mécontentement public qui en est résulté feront que sous une autre administration énergique, on s'appliquera a faire disparaître immédiatement, je l'espère, cette privation d'eau que le public a d'ailleurs endurée avec beaucoup de patience et de résignation.

C'est pour moi un devoir agréable de dire que j'ai toujours été aidé de bon cœur et efficacement dans l'accomplissement de mes devoirs officiels par les principaux officiers du Conseil le Greffier de la Cité, le Trésorier, l'Auditeur, l'Inspecteur de la Cité, le Surintendant de l'Aqueduc et leurs assistants et subordonnés, et je suis heureux de témoigner en faveur de leur zèle et de leurs aptitudes.

En me retirant de la charge responsable qui m'a été confiée, j'emporterai avec moi le souvenir de la courtoisie et de la bienveillance que vous m'avez prodiguées, et si j'ai pu être une espèce d'instrument pour améliorer l'état des finances de la Corporation et l'état de la Cité sous le rapport sanitaire, mes succès sont plutôt dus à votre coopération active et à votre support cordial, qu'à aucun mérite ou effort de ma part.

Je vous félicite sincèrement sur votre véritable bonne fortune d'avoir au fauteuil civique un citoyen si bien connu, si

hautement estimé, si éminemment capable, appelé par le vote presque unanime des citoyens de Montréal, de toutes origines, classes et religions, et il me sera permis, je l'espère, de dire que c'est mon opinion et l'opinion de tous les gens honnêtes que son acceptation de la charge de Maire est un signe de la prospérité future et de la paix de la Cité.

HY. STARNES,
*Maire.*

# ADRESSE INAUGURALE

## DU MAIRE.

***Messieurs,***

J'avais d'abord l'intention, de vous faire des observations plus circonstanciées que je ne le fais. mais les remarques si justes et si opportunes dont vient de vous faire part, mon honorable prédécesseur, M. Starnes, me dispense de ce soin ; je ne pourrais que répéter ce qu'il vous a déjà si bien dit lui-même.

Je me bornerai donc à vous dire que j'entre dans mon nouvel emploi avec la ferme détermination d'en remplir absolument tous les devoirs ; d'aider à remédier, si la chose est praticable, aux abus réels déjà signalés par mes prédécesseurs, et de faire exécuter et compléter, si cela est possible, tous les autres travaux importants que demande depuis longtemps le Public de Montréal.

Je suis en tout point de l'avis de l'ex-maire, sur l'importance de perfectionner notre aqueduc. Les citoyens dès et depuis l'origine de ces travaux, ont eu à payer de lourds impôts pour ce besoin de tous les instants de la vie—une eau saine et abondante, et puisque cet impôt est forcément exigé, ils ne devraient j'amais en être privés.

Personne ne niera que le Département des Chemins a besoin de nombreuses améliorations. Le très-mauvais état de nos rues, surtout si on les compare à celles des municipalités qui nous environnent est devenu depuis longtemps le thème constant des plaintes de nos concitoyens. Il est impossible, je le sais bien, d'empècher les plaintes ou de faire d'excellents chemins partout ; mais ne serait-il pas temps de se demander si de bons chemins ne sont pas devenus d'une indispensable nécessité, et c'est à ce Conseil qu'il incombe de voir à prendre des mesures pour tenir les chemins en bon état de réparation réguliére.

Après de bons chemins, rien de plus important pour une grande ville qu'un système parfait de drainage, et des réformes sanitaires bien organisées. Depuis longtemps déjà la question sanitaire a été le sujet de la considération publique. La mortalité si excessive dans cette ville, quand on la met en regard de celle d'autres cités, nous démontre qu'il y a beaucoup à faire pour en diminuer le chiffre, soit par le drainage des endroits bas, le nettoyage de la cité en général, ou par l'adoption du système suivi dans les grandes villes de faire enlever dans les charrettes les ordures et autres rebuts des

maisons et des cours. Comme j'ai eu l'occasion de m'occuper activement de cette question en ma qualité de Président de l Association Sanitaire, je me ferai toujours un plaisir, dans ma position officielle, de donner l'aide de mon expérience dans cette branche importante du service public.

Depuis qu'on a trouvé tant et de si faciles moyens de produire la combustion et la conflagration, le monde civilisé tout entier se trouve épouvanté et paralysé devant l'évidente impossibilité de prévenir ou de découvrir les tentatives d'incendie qui se renouvellent si fréquemment. Comme il est à peu près impraticable de prévenir dans tous les cas ces incendies, tout ce qu'il reste à faire c'est d'en découvrir la cause réelle, et d'arrêter promptement les ravages du feu quand une fois on l'a découvert. C'est dans ce but que la Législature, vient de pourvoir par un acte à la nomination d'un Prévôt des In cendies. et cette mesure devra être reçue avec faveur par tout bon citoyen. Espérons qu'au moyen de cette nouvelle organisation les incendies deviendront moins fréquents, et que lorsqu'ils éclateront, on n'éprouvera plus de difficulté à remonter à leur origine.

Tous les jours on se plaint de l'absence d'hommes de police dans diverses parties de la Cité quand on a besoin de leurs services ; et s'il y avait possibilité d'augmenter le nombre de ces hommes, cette mesure rencontrerait à coup sûr l'approbation de tous les citoyens. C'est surtout sur les confins ou les endroits isolés de la Cité, où les citoyens sont souvent imposés lourdement et ne reçoivent en échange aucune protection, que l'on ressent plvs particulièrement, cet inconvénient.

Il est à espérer que le nouveau système qui autorise un bureau composé de tous les Présidents des Comités Permanents à accorder les licences d'auberges, aura de meilleurs résultats qui le précédent. Il y a aujourd'hui beaucoup trop de ces cabarets ou auberges de bas étage où se débitent les liqueurs alcooliques, et il serait sage et prudent d'en diminuer le nombre.

Les changements financiers auxquels mon prédécesseur a fait allusion, sont aussi un acheminement vers un meilleur ordre de chose. Le système depuis si longtemps suivi de restreindre l'intérêt à un taux minimum fixe sans égard au prix ou à la valeur de l'argent, était peu judicieux et souvent peu profitable. Règle genérale, il vaut mieux suivre les fluctuations du marché quant au taux de l'intérêt, gardant vos bons au pair, et si l'intérêt pour le temps est élevé, que vos bons soient remis pour une période plus courte, saisissant une occasion plus favorable sur le marché de l'argent pour les remplacer.

Depuis longtemps il n'y a eu qu'une voix en faveur de l'établissement d'une maison de correction dans cette Cité, où les jeunes délinquants recevraient un châtiment sommaire, et où ils pourraient apprendre quelque métier qui leur permit de gagner honnêtement leur vie après leur élargissement. Ecrouer cette classe de délinquants dans la prison commune, comme cela se pratique aujourd'hui, c'est encourager et propager le crime, car ces délinquants des deux sexes se trouvent intimement mêlés aux vieux habitués dans le crime, aux endurcis, et il s'en suit que d'inexpérimentés qu'ils sont encore, leur punition ne fait que les endurcir, et ils laissent la prison pires sous tous les rapports que lorsqu'ils y sont entrés. Espérons que toutes ces questions recevront l'attention de la Corporation durant la présente année civique.

Maintenant que j'ai touché aux choses qui se rapportent plus particulièrement à la Cité, qu'il me soit permis de parler un peu de moi-même ou plutôt de nous-mêmes.

Je n'ai pas besoin de vous dire, à vous messieurs du Conseil de Ville, que je n'ignore pas, que j'aurai bien souvent besoin de recourir à vous, et de votre cordiale coopération dans l'accomplissement des fonctions de mon nouvel emploi. C'est surtout sur les membres plus anciens de ce conseil que je compte pour m'aider ; et j'aurai plus d'une fois sans doute à mettre à contribution l'obligeance et l'expérience du Greffier de la Cité : je me flatte que nos relations officielles n'auront rien que de mutuellement agréable, et qu'elles deviendront, en même temps, utiles aux meilleurs intérêts de cette grande cité.

Je ne saurais terminer sans consigner hautement ici ma profonde reconnaissance aux citoyens en général qui m'ont élevé au fauteuil civique par une si écrasante majorité sur mon concurrent, sans distinction de naissance, de nationalité, ou de croyance religieuse.

WILLIAM WORKMAN,
*Maire.*